

Genève, le 30 juin 2023

Aux représentant-e-s des médias

Communiqué de presse de la Cour des comptes (2 pages)

**CONSULTATION
FORMATION DES ASPIRANTS POLICIERS**

DÉPARTEMENT DES INSTITUTIONS ET DU NUMÉRIQUE (DIN)

La Cour a répondu à une sollicitation du département chargé de la sécurité afin de faire le point sur la formation des aspirants policiers actuellement fournie à l'académie de police de Savatan, sur les perspectives de collaboration entre cantons romands et sur la faisabilité d'un rapatriement de la formation à Genève. La Cour relève que si le regroupement intercantonal dans le domaine de la formation des aspirants policiers permet des économies d'échelle, ce dernier se heurte à un contexte incertain en Suisse romande. Quant au rapatriement de la formation à Genève, il est réalisable d'ici au 1^{er} janvier 2025 mais présente un risque de dégradation de la qualité de la formation. Le document est librement disponible sur <https://cdc-ge.ch/>

À l'occasion de la modification de la loi sur la police imposant la création d'une école de formation cantonale pour les aspirants policiers, la Cour des comptes a accepté une demande de consultation émanant du magistrat chargé du département de la sécurité, de la population et de la santé (DSPS) lors de la législature passée.

Après consultation des documents de référence et sur la base, notamment, d'entretiens menés avec les cadres de la police genevoise, de l'académie de police de Savatan et des polices cantonales vaudoise et valaisanne, la Cour aboutit aux constats suivants :

- L'académie de police de Savatan fournit une formation dont la qualité est largement reconnue et basée sur une mutualisation des ressources voulue au niveau fédéral. Outre la mutualisation des ressources, le regroupement de la formation favorise également le partage d'expériences et l'interopérabilité entre les différentes polices cantonales.
- Déjà limitée à trois cantons, la collaboration des polices romandes en matière de formation des aspirants policiers s'effrite. Aucun consensus n'a été trouvé concernant la future localisation de l'académie de police et, récemment, les cantons de Genève et du Valais ont décidé de rapatrier la formation de leurs aspirants. Sans disposer d'un site de formation unique, le projet d'école romande multisite ne permet pas de mutualiser les ressources nécessaires à l'instruction des aspirants.

- Le rapatriement de la formation à Genève est réalisable, mais le maintien de la qualité sera difficile à assurer d'ici au 1^{er} janvier 2025. Certaines infrastructures sont manquantes, et le rapatriement des aspirants au centre de formation de la police et des métiers de la sécurité (CFPS) mobilisera des ressources actuellement utilisées dans le cadre de la formation d'autres métiers de la sécurité et de la formation continue de la police. Un retour des aspirants genevois au CFPS nécessitera, vraisemblablement, de repenser, voire de déplacer certaines formations et de construire de nouvelles infrastructures. En raison des nombreuses incertitudes exposées ci-avant, le coût du rapatriement à Genève ne peut être chiffré actuellement.

La Cour ayant choisi de présenter ses travaux sous forme de consultation, elle n'a pas formulé de recommandations.

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :

Madame Sophie FORSTER CARBONNIER, présidente

Tél. 022 388 77 93, courriel : sophie.forster-carbonnier@cdc.ge.ch